



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION (N°905)
DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE AILEY, A
L'ASSOCIATION « VUELTA », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-436
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la décision municipale n° DM-23-379 en date du 10 octobre 2023 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de la salle Ailey par l'association « Vuelta » à titre payant ;

VU la demande de l'Association « Vuelta » représentée par sa Présidente, Madame Éliane MÂCON, dont le siège est situé 5 rue Sthrau (Boîte C10) 75013 Paris, de modifier la convention et d'organiser des cours de stretching et de barre au sol, dans la salle Ailey, les vendredis de 11h15 à 12h15 du 15 au 29 septembre 2023 ; les vendredis de 12h15 à 13h15 du 15 septembre 2023 au 14 juin 2024 (sauf vacances scolaires et jours fériés) et le 16 février 2024 de 11h15 à 13h15, soient 33 heures en tout ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de l'Association « Vuelta » représentée par sa Présidente, Madame Éliane MÂCON, dont le siège est situé 5 rue Sthrau (Boîte C10) 75013 Paris, un avenant à la convention de location de salle pour un montant de 744,30 € T.T.C. (sept-cent-quarante-quatre euros et trente centimes), afin d'organiser des cours de stretching et de barre au sol, dans la salle Ailey, les vendredis de 11h15 à 12h15 du 15 au 29 septembre 2023 ; les vendredis de 12h15 à 13h15 du 15 septembre 2023 au 14 juin 2024 (sauf vacances scolaires et jours fériés) et le 16 février 2024 de 11h15 à 13h15, soient 33 heures en tout ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231206-lmc1H11292H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/12/2023
Date de Publication : 06/12/2023